ARR GEN T 2026-129

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant interdiction d'utiliser le terrain d'entrainement et du terrain d'honneur

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2212-2,

- Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le terrain d'entraînement et le terrain d'honneur.

ARRETE

Article 1 : L'utilisation du terrain d'entraînement et du terrain d'honneur sont temporairement interdits en raison de travaux d'entretien nécessaires du :

- **Terrain d'entraînement :** du 16 novembre 2026 au 13 décembre 2026 inclus.
- **Terrain d'honneur :** du 16 novembre 2026 au 24 novembre 2026 inclus.

Article 2 : Monsieur le Maire de Castelmaurou, La Police Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du Football club de Castelmaurou
- Monsieur le Président de Castelmaurou Football Vétérans
- Un exemplaire sera affiché à la Mairie et au stade municipal.

Fait à Castelmaurou,
Le 16 novembre 2026

Le Maire,

Laurent ÉBERLE

MAIRIE DE CASTELMAUROU
Haute-Garonne